



RAPPORT ANNUEL 2022

Allianz Life Luxembourg

SOMMAIRE

A__ Message de la Présidente Pages 4-5

B__ Allianz en quelques chiffres Pages 6-9

**C__ Conseil d'Administration - Comité Exécutif
Comité des Risques - Comité d'Audit** Pages 10-12

D__ Rapport de gestion Pages 13-18

E__ Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé Pages 19-23

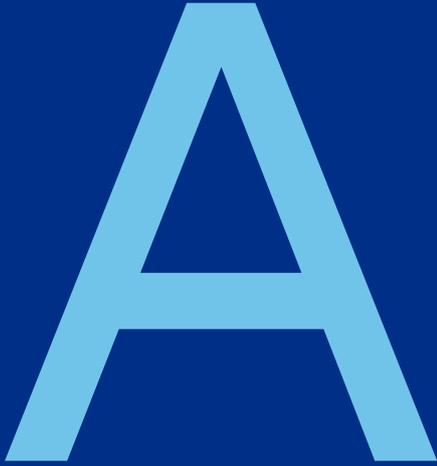
F__ Comptes annuels 2022 Pages 24-36

Bilan au 31 décembre 2022

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Résilience, adaptabilité et persévérance

L'année 2022 a été le théâtre de deux événements majeurs, qui ont fortement perturbé les marchés financiers : la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation à des niveaux non vus depuis des décennies.

Les gouvernements à travers le monde ont – de nouveau – été forcés de ralentir leurs économies et la croissance économique s'est arrêtée de manière générale. La hausse des prix des matières premières a alimenté la machine inflationniste et les banques centrales se sont inscrites dans un processus de hausse des taux directeurs, qui a résulté dans une situation rare de baisse conjointe des marchés obligataires et actions.

Dans ce contexte de hausse spectaculaire des taux d'intérêt, Allianz Life Luxembourg a accéléré son repositionnement stratégique vers une offre exclusivement en unités de compte à destination d'une clientèle haut de gamme.



En ligne avec ce repositionnement stratégique, Allianz Life Luxembourg se réjouit du partenariat noué avec le groupe Foyer, vers qui les portefeuilles d'assurance-vie dits classiques et « Employee Benefits » seront à terme transférés.

Dans ce contexte macro-économique compliqué, Allianz Life Luxembourg affiche un résultat plus que résilient, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent et une position en capital solide, malgré la distribution d'un dividende record au cours de l'exercice.

Allianz Life Luxembourg se veut persévérante dans l'exécution de sa stratégie et peut compter sur le support entier de son actionnaire, première marque d'assurance mondiale.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence le thème crucial de la finance durable, dans lequel le groupe Allianz se positionne en tête de cordée et qui fait l'objet de diverses initiatives concrètes au sein d'Allianz Life Luxembourg.

Pour conclure, je tiens à remercier tant le management que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur résilience, adaptabilité et persévérance dans l'exécution du plan stratégique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kathleen Van den Eynde', with a stylized flourish at the end.

KATHLEEN VAN DEN EYNDE

Présidente du Conseil d'Administration

ALLIANZ EN QUELQUES CHIFFRES

B

LE GROUPE ALLIANZ

CLASSEMENT INTERBRAND

Avec plus de 150 000 collaborateurs à travers le monde et plus de 100 millions de clients, Allianz s'est hissée, pour la 4^{ème} année consécutive, à la première place du classement Interbrand 2022.

Allianz 



And the world's
#1 insurer for all.

When we prepare together,
we grow to new heights.
For the fourth year running,
we're the world's #1 insurer
in Interbrand's Best Global
Brands Ranking.

Allianz 

24th
in
2023

CLASSEMENT GLOBAL BRAND 500

Allianz a été reconnue 24^e marque ayant le plus de valeur dans le monde dans le classement Brand Finance Global 500 en 2023 - un classement des meilleures marques du monde. La croissance de la marque est de 20%, ce qui la porte à 46,7 milliards d'euros, nous sommes également la première marque mondiale d'assurance et de gestion d'actifs.

ENGAGEMENT DURABLE

Un des engagements du groupe Allianz: comprendre et intégrer les nouveaux enjeux économiques et écologiques dans son offre.

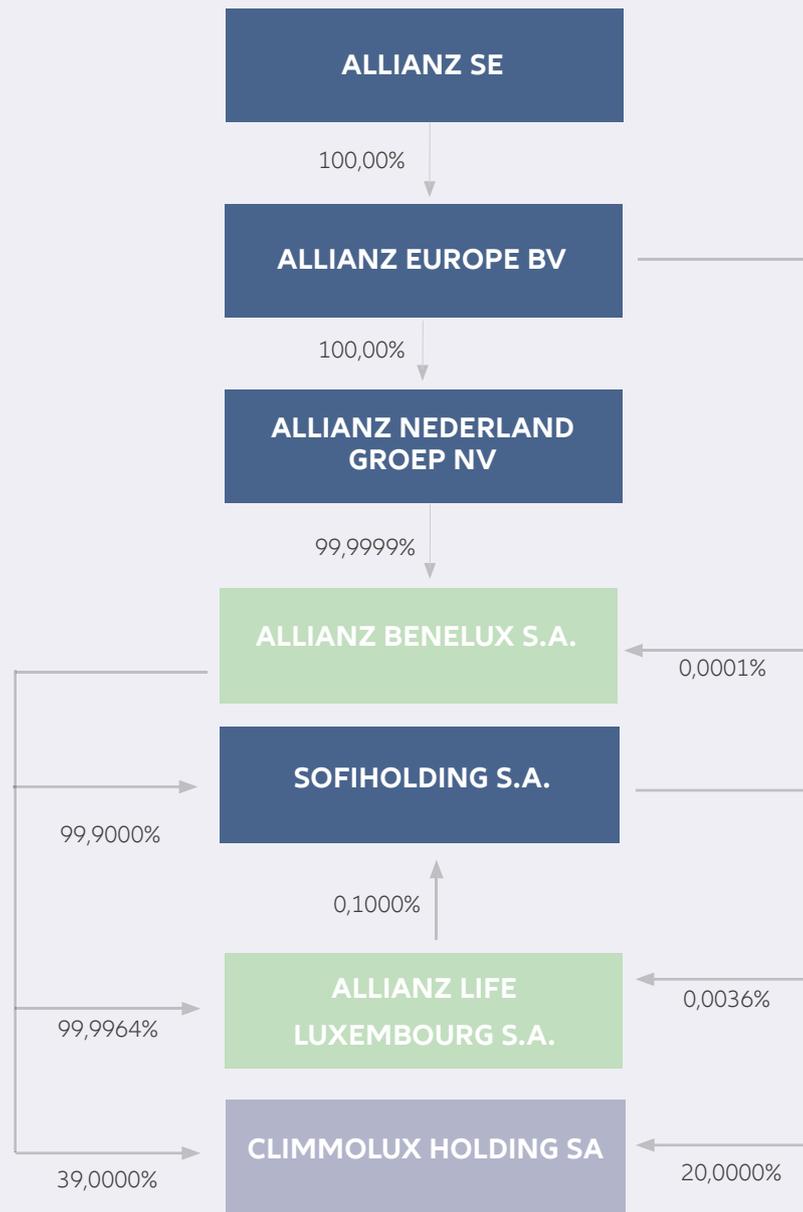
Allianz est reconnue comme leader de son secteur pour la façon dont la durabilité est évaluée lors du développement des produits et la réalisation d'investissements.

En 2022, Allianz a reçu la note AA attribuée par MSCI ESG Ratings.



MSCI ESG Research fournit des notations MSCI ESG sur les entreprises publiques mondiales et quelques entreprises privées sur une échelle de AAA (leader) à CCC (retardataire), en fonction de l'exposition aux risques ESG spécifiques à l'industrie et de la capacité à gérer ces risques.

ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS



- Assurances et services financiers
- Holdings
- Sociétés immobilières

ALLIANZ EN QUELQUES CHIFFRES

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG

Allianz Life Luxembourg bénéficie du savoir-faire de ses 64 collaborateurs hautement qualifiés qui peuvent s'appuyer sur les capacités d'un groupe international.



**ACTIFS SOUS
GESTION**

7 MDS EURO
(AU 31/12/2022)



**PRIMES
ÉMISES**

179 MIO EURO
(AU 31/12/2022)



**NOMBRE
DE CLIENTS**

16 000
(AU 31/12/2022)

LE GROUPE ALLIANZ



**RATING
GROUPE
S&P**

AA
(AU 31/12/2022)



**RATIO DE
SOLVABILITE**

201%
(AU 31/12/2022)

Consultez le rapport annuel d'Allianz Group en scannant le QR ci-contre

RAPPORT ANNUEL ALLIANZ GROUP



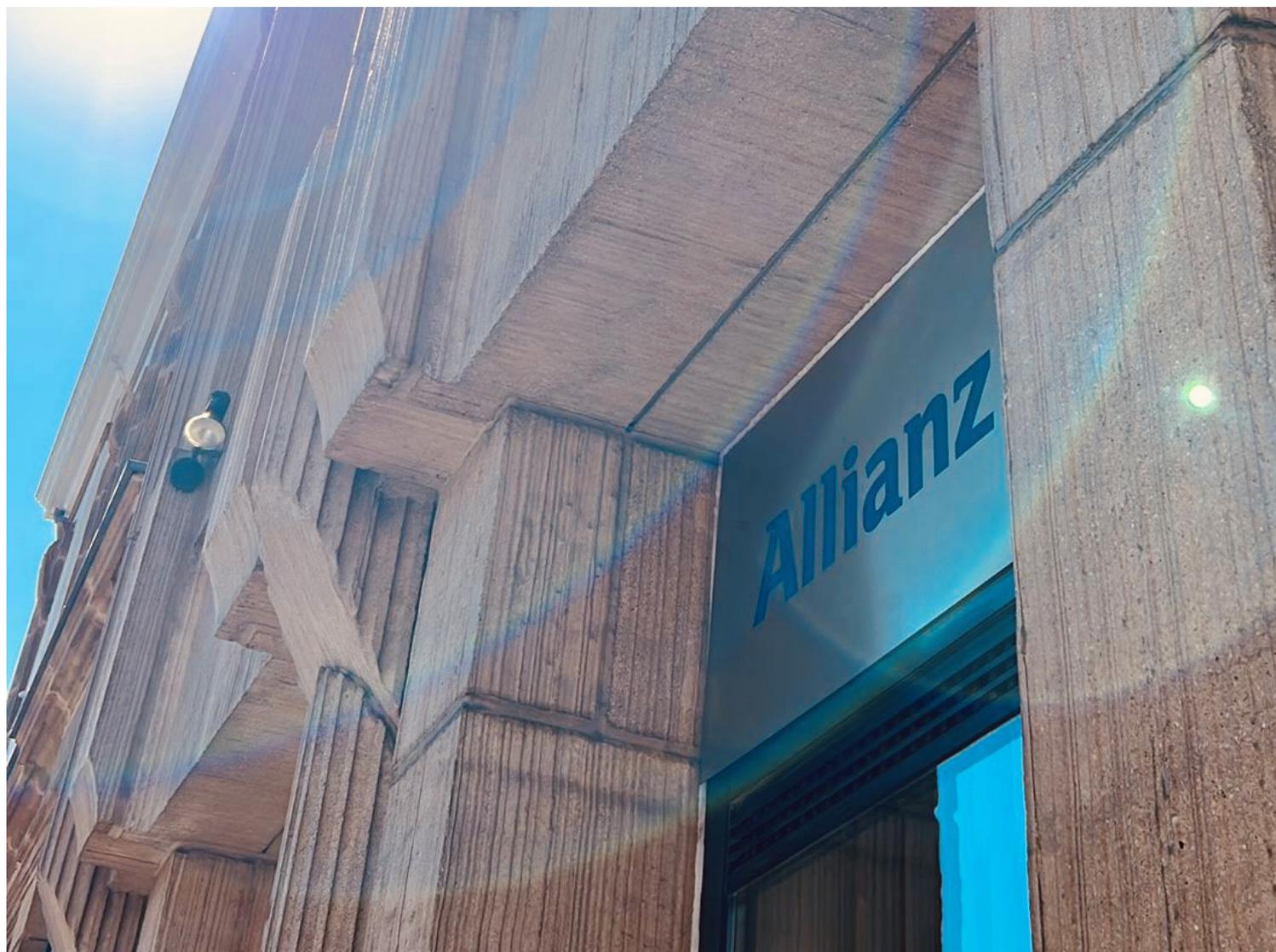
www.allianz.com



**CONSEIL D'ADMINISTRATION -
COMITÉ EXÉCUTIF
COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT**



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'Administration

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Présidente

JULIE BECKER
Administratrice

BLAISE BOURGEOIS
Administrateur

ANTHONY BRADSHAW
Administrateur

ROBERT FRANSSSEN
Administrateur

JOOS LOUWERIER
Administrateur

ERIC WINTER
Administrateur

COMITÉ EXÉCUTIF

Comité exécutif

ERIC WINTER
Président – CEO

JOSÉ BUSTILLO
Head of Operations & IT
(Jusqu'au 31 décembre 2022)

CLAUDE HAVÉ
Head of Operations & IT
(Depuis le 1er janvier 2023)

CHRISTOPHE HUCQUE
Head of Finance & Risk

RÉGIS MAHIEUX
Chief Business Transformation Officer

COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

Comité des risques

ROBERT FRANSSSEN
Président

BLAISE BOURGEOIS
Membre

ANTHONY BRADSHAW
Membre

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Membre

Comité d'audit

JULIE BECKER
Présidente

ANTHONY BRADSHAW
Membre

ROBERT FRANSSSEN
Membre

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, cabinet de révision agréé
2, rue Gerhard Mercator – L-2182 Luxembourg

RAPPORT DE GESTION

D

RAPPORT DE GESTION

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

I. Lignes de façade de l'exercice 2022

RÉSILIENCE

Alors que 2021 était encore considérée comme une année d'espoir après la pandémie de Covid et un rebond spectaculaire des marchés financiers, l'année 2022 a été marquée par une envolée de l'inflation et une hausse spectaculaire des taux d'intérêt, le tout sur fond de conflit en Ukraine et de craintes de récession.

La réaction des marchés financiers a été brutale et inédite : tant les actions que les obligations ont connu des performances fortement négatives.

Allianz Life Luxembourg affiche pour l'exercice 2022 une décroissance de son chiffre d'affaires et de ses actifs sous administration, directement liée au contexte macro-économique tendu. La Société a cependant démontré une forte résilience au niveau de son résultat et de sa marge de solvabilité, distribuant au passage le dividende le plus élevé de son histoire et accélérant son repositionnement stratégique sur son cœur de métier.

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

Dès fin 2021, à la suite de la réouverture de l'économie post Covid-19, des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises ont soudainement émergé, générant un déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi qu'une pression inflationniste. A cela s'est ajoutée en 2022 une inflation record sur le prix des matières premières (notamment le pétrole et le gaz) en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le premier producteur et exportateur mondial de gaz naturel. Bien que les prix des matières premières soient peu à peu revenus sur des niveaux plus « normaux » fin 2022, le choc a été suffisant pour générer des effets plus structurels et durables.

Après plus d'une décennie de taux bas, les banques centrales ont dû remonter brutalement leur taux d'intérêt pour contrer l'inflation et protéger les populations contre les pertes de pouvoir d'achat. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs.

Une inflation élevée et persistante, combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, pèse sur les perspectives de croissance de nombreux secteurs et affecte les comportements économiques des ménages et des entreprises. Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est progressivement détériorée dans les pays développés et émergents. Cette synchronisation ainsi que le niveau désormais élevé des stocks au regard des commandes renforcent le scénario attendu de récession économique pour l'année 2023, et de contraction du commerce mondial.

B. CONTEXTE SECTORIEL

Après un exercice 2021 marqué par une forte croissance des secteurs de l'assurance vie et de l'assurance non-vie, l'exercice 2022 offre une image plus contrastée. Le secteur de l'assurance non-vie confirme la tendance de 2021 avec un encaissement s'établissant à 17.2 milliards d'euros, en progression de près de 16%. Le secteur de l'assurance vie montre quant à lui un encaissement de 23.0 milliards d'euros, en baisse de 16% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la situation tendue sur les marchés financiers et est plus marquée pour les produits offrant des rendements garantis (-25%) que pour les produits à unités de compte (-14%).

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 217 milliards d'euros, en baisse de 7% par rapport à l'année précédente. Ce montant est constitué à hauteur de 74% de provisions techniques liées à des produits en unités de compte, démontrant par-là l'expertise du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois dans ce type de solutions.

C. STRATEGIE ET ACTIVITES

Au sein du groupe Allianz, la mission d'Allianz Life Luxembourg est de se positionner comme le hub européen pour une clientèle haut de gamme internationale.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a accéléré de manière significative son repositionnement stratégique vers une offre dédiée à une clientèle haut de gamme internationale au travers de solutions exclusivement en unités de compte. Cette accélération de l'exécution stratégique s'est faite notamment au travers des initiatives suivantes :

- la Société a renforcé sa Direction Commerciale et a noué des partenariats avec des distributeurs institutionnels de premier ordre ;
- la Société a validé un plan d'investissement permettant un positionnement commercial adéquat sur un nombre ciblé de marchés européens ;
- la Société a réduit considérablement – de concert avec son réassureur et le groupe Allianz – son appétence pour des solutions à taux garanti, et par-là ses capacités financières disponibles sur le support fonds euro réassuré ;
- la Société a signé un accord de transfert de ses portefeuilles Vie Individuelle et Vie Groupe vers Foyer Vie S.A. au travers

d'un partenariat stratégique établi entre les groupes Allianz et Foyer. Ce transfert est en attente d'approbation du régulateur luxembourgeois et devrait être exécuté courant 2023.

La Société anticipe que l'accélération de son repositionnement stratégique puisse avoir un impact matériel sur ses résultats commerciaux et financiers à court et moyen termes. Ce repositionnement s'inscrit cependant dans une logique validée et encouragée par son actionnaire et le groupe Allianz en général. La Société dispose d'ailleurs de réserves en capital largement suffisantes pour absorber cette accélération et ses conséquences à court et moyen termes.

D. RESULTATS PRINCIPAUX

Les résultats d'Allianz Life Luxembourg en 2022 confirment sur divers aspects la volonté d'accélération du repositionnement stratégique de la Société sur une offre exclusivement en unités de compte destinée à une clientèle haut de gamme internationale.

La collecte brute (€ 179 Mio) est en baisse par rapport à 2021 (€ 385 Mio) et s'explique par la réduction d'appétence pour des solutions offrant un taux garanti et en particulier par la décision de la Société – de concert avec le réassureur et le groupe Allianz – de réduire les capacités financières sur le support fonds euro réassuré. Ainsi, l'encaissement sur ce support en fonds euro réassuré a-t-il été limité à € 2 Mio sur l'exercice 2022. L'encaissement sur les supports en unités de compte est quant à lui stable par rapport à l'exercice précédent, malgré le contexte macro-économique peu favorable aux investissements.

La charge des sinistres brute (€1.736 Mio) est en forte hausse par rapport à l'exercice 2021 (€ 909 Mio). Il est à noter que la grande majorité de cette charge des sinistres provient de produits traditionnels offrant des taux garantis, démontrant par là le repositionnement de la Société vers une offre en unités de compte. La sinistralité a été particulièrement élevée sur le support en fonds euro réassuré du fait de la forte remontée des taux d'intérêt subie durant l'exercice et qui a permis à certains clients de trouver des alternatives en termes de placements à risque faible. La résilience affichée par le portefeuille en unités de compte malgré des performances généralement négatives sur les marchés financiers nous conforte dans notre choix stratégique.

Les provisions techniques totales (€ 6.812 Mio) sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (€ 8.809 Mio). Les provisions techniques relatives aux produits offrant une garantie de rendement (dont le risque d'investissement est supporté par la Société) sont en baisse de 35% alors que les provisions techniques relatives aux produits en unités de compte (dont le risque d'investissement est supporté par les preneurs d'assurance) affichent une baisse limitée à 9%. Il s'agit ici de nouveau d'une démonstration du repositionnement stratégique de la Société. Il est aussi à noter que la rentabilité sous-jacente sur l'ensemble des provisions techniques est en hausse par rapport à l'exercice 2021

du fait des diverses initiatives stratégiques prises par le management.

Les frais d'exploitation nets (€ 12,9 Mio) sont en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (€ 11,3 Mio), principalement du fait de la diminution des commissions reçues des réassureurs (€ 21,6 Mio en 2022 contre € 24,8 Mio en 2021). Les frais d'administration (€ 30,3 Mio) sont également en baisse par rapport à 2021 (€ 32,9 Mio).

Le résultat du compte technique s'établit à € 14,2 Mio, en forte hausse par rapport à 2021 (€ 6,2 Mio). Rappelons que le résultat de l'exercice précédent avait été fortement impacté par les coûts liés à la campagne commerciale ayant réduit de 70% les engagements de la Société dans le support fonds euro non-réassuré.

Le résultat net de l'exercice s'élève quant à lui à € 14,3 Mio, là aussi en forte hausse par rapport à 2021 (€ 6,3 Mio). La Société ayant payé un dividende de € 26,1 Mio au cours de l'exercice 2022, les capitaux propres ont donc diminué pour s'établir à € 106 Mio (€ 118 Mio en 2021).

E. POLITIQUE & GESTION DES PLACEMENTS

E 1. LES MARCHES FINANCIERS EN 2022

Inflation : le Covid-19 et le choc énergétique

Les confinements liés à la pandémie de Covid-19 ont gravement perturbé la chaîne d'approvisionnement et causé des problèmes de capacité pour toute une série de produits et services. La demande a été maintenue tant bien que mal pour les nombreuses mesures fiscales prises par les gouvernements. Après une forte campagne de vaccination, l'économie s'est remise sur les rails et nous avons été confrontés à une demande de rattrapage en forte augmentation, soutenue en partie par les excédents d'épargne. Du fait de ces mécanismes, l'inflation s'est infiltrée dans l'économie mondiale. En plus de cela, l'Europe a subi un choc énergétique.

L'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie a provoqué une réponse de soutien sans précédent de la part des pays occidentaux avec des sanctions de grande portée, mais au prix d'une crise énergétique. Les prix des énergies ont grimpé en flèche, obligeant les banques centrales à réagir rapidement et de manière décisive pour lutter contre l'appauvrissement de la population en réduisant drastiquement la demande de monnaie via de fortes hausses de taux d'intérêt.

L'année du choc des taux d'intérêt : la fin de l'argent bon marché

Le virage soudain vers une politique monétaire restrictive a fait plonger les marchés financiers. Le marché obligataire a été secoué par les hausses plus rapides que prévues des taux d'intérêt, ce qui a entraîné de fortes dépréciations. Aux Etats-Unis, le taux directeur est passé de 0.25% à 4.50%. Au sein de l'Union Européenne, ce taux est passé de -0.50% à 2.00%.

Les principaux indices obligataires se sont inscrits en territoire négatif courant 2022, avec des performances de l'ordre de -18.5% pour les obligations d'état de la zone euro et de -12.8% pour les obligations d'entreprises de bonne qualité de la zone euro.

Sur le marché des actions, le S&P500 affiche une performance de -18.1% soit, la pire année en bourse depuis 2018. 2022 reste cependant une des meilleures années pour les actions liées aux matières premières, notamment énergétiques. En Europe, les actions ont été plus résilientes malgré la crise énergétique, avec une performance du Stoxx 600 de -9.9%. En raison de leur sensibilité plus importante aux taux, les actions de croissance ont souffert le plus au cours de l'année, en particulier pour le secteur technologique (-26.5% pour le Stoxx 600 Technology). A l'inverse, les actions dites « Value » se sont montrées plus performantes, notamment dans le secteur de l'énergie (+32.3% pour le Stoxx 600 Energy).

Connu pour être une valeur refuge, le dollar a progressé de +6.2% face à l'euro en 2022.

E 2. LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le développement commercial des activités dont le risque de placement est supporté par la Société (après réassurance) étant limité, la gestion de notre portefeuille général est caractérisée par une optimisation continue de notre politique d'investissement, visant à respecter nos ambitions financières tout en limitant l'exposition aux risques de marché et par-là notre besoin en capital.

Durant l'exercice 2022, la Société a réalisé divers arbitrages au sein de son portefeuille d'actifs, notamment en amenant la duration des actifs au plus près de celle des passifs et en créant les liquidités afin de payer les prestations liées à la campagne commerciale visant à réduire les engagements dans le support fonds euro non réassuré.

Enfin, au cours de l'exercice 2022, la Société n'a pas fait l'usage de produits dérivés dans le cadre de la gestion de l'actif général. En ce qui concerne la gestion financière sous-traitée des fonds internes liés à des contrats dont le risque financier est assumé par les clients, des instruments dérivés de protection peuvent être utilisés, conformément à la réglementation.

F. FINANCE DURABLE

Le Commissariat aux Assurances a publié en août 2022 une note d'information 22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable, rappelant le renforcement réglementaire y relatif et sensibilisant les opérateurs locaux concernés sur les principaux textes réglementaires publiés ou en devenir. Le régulateur exprime par ailleurs ses attentes vis-à-vis des opérateurs locaux, notamment la mise en œuvre concrète des obligations découlant des réglementations en vigueur.

La principale réglementation en vigueur liée à la finance durable est la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), qui instaure des règles harmonisées relatives à (i) la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences

négatives en matière de durabilité et (iii) la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Il va de soi que la société s'est organisée pour être en conformité avec cette réglementation.

II. Principaux risques et incertitudes

Allianz Life Luxembourg suit de près les principaux risques d'entreprise à travers un exercice régulier de réévaluation systématique de ses risques, en étroite collaboration avec les équipes de Allianz Benelux. Ce processus, porté par le Risk Management en lien avec d'autres fonctions internes, permet aux organes de gestion de mieux appréhender les risques, d'anticiper leur évolution et de développer une culture de contrôle des risques, un des objectifs de la directive Solvabilité 2.

Les risques majeurs auxquels la Société est exposée sont :

— **Les risques stratégiques :** on y trouve le risque de perturbation profonde du marché de l'assurance-vie lié notamment à l'environnement macro-économique, à la digitalisation ou le risque de distribution des produits. Diverses mesures ont été prises pour prévenir ces risques ou en diminuer sensiblement les effets. L'accélération de la transformation de la Société fait partie de ces mesures.

— **Les risques de crédit et de marché :** le risque de marché est le risque de pertes financières du fait de mouvements sur les taux d'intérêt, le prix des actions et le cours des devises. Le risque de crédit est quant à lui le risque de pertes financières du fait du défaut d'une contrepartie. Dans le cadre de la gestion de ces risques, la Société fait la distinction entre la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même et celle dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

La Société applique diverses méthodes d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même, notamment au travers d'un programme de réassurance, d'une sélection prudente et d'une gestion élaborée actif-passif, en s'appuyant sur l'expertise d'autres entités du Groupe Allianz.

En ce qui concerne la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, la Société atténue les risques de crédit et de marché en appliquant un processus de sélection strict sur les gestionnaires financiers à qui la gestion effective des actifs est déléguée et sur les banques auprès desquelles les actifs sont déposés.

— **Les risques de liquidité et de trésorerie :** il s'agit du risque que la Société ne possède pas suffisamment d'actifs liquides lui permettant de faire face à ses obligations à un coût et dans des délais raisonnables. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par la Société, la mitigation de ce risque est effectuée principalement au travers d'une gestion actif-passif élaborée. En ce qui concerne le portefeuille

dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, le risque de liquidité est géré par des règles internes strictes concernant notamment l'utilisation d'instruments à liquidité réduite. Enfin, le risque de trésorerie peut également provenir d'un risque de défaut de nos partenaires bancaires, repris ci-dessus sous le risque de crédit.

- **Les risques légaux, réglementaires et de réputation** : le maintien des procédures de conformité à un niveau élevé ainsi que la sensibilisation et la formation pratique du personnel aux particularités des différents métiers, et plus spécialement aux risques de blanchiment d'argent, diminuent le degré d'exposition. Un suivi continu de la fonction distribution, combiné à une analyse détaillée des nouveaux partenariats à nouer et concrétisée par un contrôle des niveaux de compétence des forces de vente, aident à limiter le risque de « mis-selling ». Une veille sur les changements réglementaires introduits dans les marchés sur lesquels la Société est active en Libre Prestation de Services est assurée par ou avec le soutien de la fonction Compliance.
- **Les risques liés à la continuité des activités** : ces risques concernent aussi bien les équipements techniques que les ressources humaines en place. Pour la première catégorie, la mise en place de contrats de maintenance pour les principaux applicatifs informatiques, complétée par des mesures supplémentaires de sécurisation physique des architectures en place ainsi que des tests de pénétration, contribue à minimiser les délais d'intervention en cas de problèmes. Pour la seconde catégorie, le remplacement urgent et imprévu de personnes clés peut trouver une solution interne au niveau du groupe grâce à une gestion centralisée des compétences disponibles.
- **Les risques de fraude** : une sensibilisation individuelle du personnel au respect de ses obligations via un Code d'éthique et de déontologie ainsi que des procédures basées sur un double contrôle combiné à la revue régulière des habilitations contribuent à réduire les risques de fraude.

III. Solvabilité

La Société a rapporté un ratio de solvabilité (norme Solvabilité II) de 135% à la clôture de l'exercice, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (141%). Ce ratio de solvabilité est en ligne avec la politique interne de gestion du capital de la Société.

Les Fonds Propres (« Own Funds ») ont diminué de € 224 Mio à € 166 Mio tandis que le Capital de Solvabilité Requis (« SCR ») est passé son côté de € 159 Mio à € 123 Mio.

IV. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Allianz Life Luxembourg a annoncé courant 2022 la formalisation d'un partenariat stratégique avec le Groupe Foyer, incluant

notamment le transfert des portefeuilles vie sur le marché local, tant pour les particuliers que pour les groupes.

Bien que l'accord de transfert entre les sociétés soit signé, ce dernier requiert encore l'approbation du régulateur luxembourgeois, qui est attendue dans le courant du second trimestre 2023. Le transfert des portefeuilles prendra effet au 1er janvier 2023.

Par ailleurs, le repositionnement stratégique vers une exposition en produits libellés en unités de compte s'est accéléré au premier trimestre 2023 suite à des sorties massives du support fonds euro réassuré, qui ont été majoritairement réinvesties sur des supports en unités de compte. Alors que l'exposition des encours totaux en fonds euro réassuré s'établissait aux alentours des 60% à la fin de l'exercice 2022, ce ratio est passé à près de 80% à ce jour.

V. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice de € 14.314.939 et d'un résultat reporté de € 42.690.327, le total du résultat à affecter est de € 57.005.266. La réserve légale étant déjà entièrement constituée, il est proposé de ne plus la doter.

dotation à la réserve légale :	€	-
dividende :	€	-
report à nouveau :	€	57.005.266

VI. Gouvernance

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de la Société par le Conseil d'Administration, celui-ci se fait assister par deux comités consultatifs composés d'administrateurs non exécutifs et/ou membres du Comité exécutif. Il s'agit, d'une part, du Comité des Risques instauré en 2009, dont la mission principale est d'évaluer et contrôler les travaux de gestion du Risk Management et, d'autre part, du Comité d'Audit, pièce centrale du contrôle des comptes et des travaux de l'Audit et de la Conformité, instauré en 2014.

VII. Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022 a acté :

- la nomination de Monsieur Joos Louwerier, Regional Chief Executive Officer Allianz Benelux S.A., comme administrateur non-exécutif de la société pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2028 ;
- la fin des mandats d'administrateur de Messieurs Benoit Redon et Alain Schaedgen.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2022 a quant à elle acté la nomination de Julie Becker comme administratrice indépendante, avec date d'effet au 1er octobre 2022, pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2028.

VIII. Divers

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'a pas procédé à un rachat d'actions propres et n'a pas établi de succursale au cours de l'année 2022.

Nous remercions vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs d'Allianz Life Luxembourg qui contribuent au quotidien aux activités de la Société et à la transformation de cette dernière, en ligne avec la stratégie établie.

Luxembourg, le 13 Avril 2023
Pour le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kathleen Van den Eynde', with a stylized flourish at the end.

Kathleen VAN DEN EYNDE
Présidente

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

E

RAPPORT D'AUDIT



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Allianz Life Luxembourg S.A.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

NOTRE OPINION

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Allianz Life Luxembourg (la « Société ») au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou à l'organe équivalent.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- Le bilan au 31 décembre 2022 ;
- Le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- L'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Nous sommes indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a répondu à cette question clé
<p>Provisions d'assurance-vie</p> <p>Les provisions mathématiques d'assurance-vie (€ 2.925 millions) incluent des provisions pour des produits de couverture de risque et pour des produits d'épargne. Les provisions relatives aux produits de couverture de risque sont par nature sujet à des estimations comptables et impliquent un important degré de jugement.</p> <p>Leur valorisation dépend notamment de l'application de certains facteurs et hypothèses actuariels (par exemple taux d'intérêt, tables de mortalité ou de longévité, etc.) sélectionnés par la Direction de la Société et pour lesquelles des modifications ou des erreurs peuvent générer des variations significatives sur leurs estimations comptables compte tenu du poids de ces provisions d'assurance-vie dans le total du bilan de la Société.</p> <p>Par ailleurs, une valorisation adéquate de ces provisions techniques requiert:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de données source fiables; • Le respect de méthodologies de calcul, telles que définies dans les notes techniques des produits concernés; • Des calculs actuariels complexes parfois. <p>Valorisation de certains actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance</p> <p>La Société détient au 31 décembre 2022 des actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance pour € 3.881 millions.</p> <p>Au sein de ces portefeuilles figurent des actifs dont la valorisation n'est pas systématiquement disponible via des sources externes publiques et qui peut être complexe car requérant un certain jugement de la part de la Direction. Dans ce cadre, la Direction peut avoir recours à des estimations pour déterminer la valorisation de ces actifs, principalement à liquidité réduite ou non cotés, à la date de clôture.</p> <p>Une valorisation erronée pourrait de ce fait impacter tant les montants repris au bilan de la Société que le montant des provisions techniques dont le risque est supporté par les preneurs d'assurance.</p>	<p>En collaboration avec notre équipe actuarielle, nous avons obtenu une compréhension des processus, des méthodes et des méthodologies relatifs à la valorisation des provisions techniques, mis en place par la Société.</p> <p>Nos procédures d'audit ont principalement consisté en l'analyse et la revue critique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des hypothèses, méthodologies et méthodes de calcul utilisées par la Société; • Des contrôles de cohérence effectués par la Société (principalement des tests de récurrence); • Dans le cadre de ces travaux, nous nous sommes basés sur notre connaissance de l'industrie et notre expérience pour revoir la méthodologie, les méthodes et les hypothèses utilisées et nous assurer de leur cohérence avec les pratiques actuarielles de marché; • Nous avons par ailleurs testé de façon indépendante un échantillon de provisions mathématiques; • Nous nous sommes également assurés de la fiabilité et la qualité des données utilisées dans les fichiers de calcul par le biais de tests sur un échantillon de données. <p>Nous avons tout d'abord pris connaissance et avons évalué les processus et contrôles mis en place par la Direction pour effectuer la valorisation de ces actifs dans le cadre des processus de clôtures financières et comptes rendus réglementaires.</p> <p>Nous avons ensuite complété nos travaux en effectuant, sur base d'un échantillon, une revue critique de la valorisation retenue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En la comparant à des sources externes ou aux valorisations fournies par les banques dépositaires lorsque ces valorisations étaient disponibles; • Ou en la corroborant à des documents de support externes, mais qui ne sont pas systématiquement publics, tels que des comptes annuels, des états trimestriels, des rapports d'évaluation, etc;



AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

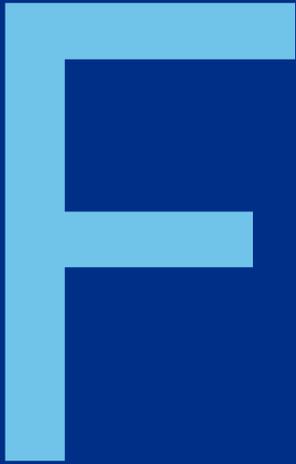
Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 5 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 13 avril 2023

Marc Voncken

COMPTES ANNUELS 2022



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	2022	2021
		€	€
ACTIF			
Placements	2.1		
Terrains et constructions	3	2.147.008	4.426.966
Placements dans des entreprises liées et participations			
Parts dans des entreprises liées	4	14.308.046	27.094.542
Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	5	30.176.786	32.649.509
Autres placements financiers			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	6	4.758.538	46.248.843
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	7	193.604.623	176.423.529
Autres prêts	8	1.205.670	1.278.742
		246.200.671	288.122.131
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	2.2, 16	3.881.007.300	4.302.528.930
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	9, 16	2.732.937.673	4.234.040.096
Provision pour sinistres		398	1.716
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		2.110.353	2.426.923
		2.735.048.424	4.236.468.735
Créances	2.3		
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :			
Les preneurs d'assurance		1.295.528	1.705.924
Créances nées d'opérations de réassurance	14	11.189.533	13.730.776
Autres créances	14	11.573.459	8.026.526
		24.058.520	23.463.226
Autres éléments d'actif			
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		89.637.883	145.979.620
		89.637.883	145.979.620
Comptes de régularisation			
Intérêts et loyers acquis non échus		2.347.077	2.319.994
		2.347.077	2.319.994
Total de l'actif		6.978.299.875	8.998.882.636

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	2022	2021
		€	€
PASSIF			
Capitaux propres	10		
Capital souscrit	10.1	30.000.000	30.000.000
Primes d'émission	10.1	16.500.000	16.500.000
Réserves			
Réserve légale	10.2	3.000.000	3.000.000
Résultats reportés		42.690.327	62.478.059
Résultat de l'exercice		14.314.939	6.312.268
		106.505.266	118.290.327
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	11	5.476.472	5.476.472
Provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	12, 16	2.924.689.314	4.492.662.955
Provision pour sinistres		1.838.395	2.387.044
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		4.855.443	11.363.070
		2.931.383.152	4.506.413.069
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2.6, 16	3.881.007.300	4.302.528.930
Provisions pour autres risques et charges			
Provisions pour pensions et obligations similaires		31.263	74.884
Autres provisions	13	8.159.548	7.336.369
		8.190.811	7.411.253
Dettes	2.7		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14	34.097.173	38.936.992
Dettes nées d'opérations de réassurance	14	166.641	126.661
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	14	11.473.060	19.698.932
		45.736.874	58.762.585
Total du passif		6.978.299.875	8.998.882.636

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	2022	2021
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE			
Primes acquises, nettes de réassurance	2,9		
Primes brutes émises	15	179.466.807	385.063.299
Primes cédées aux réassureurs	19	(2.563.768)	(197.905.749)
		176.903.039	187.157.550
Produits des placements			
Produits des participations		6.347.120	1.197.310
Produits des autres placements			
Produits provenant des terrains et constructions	3	4.154.504	454.415
Produits provenant d'autres placements		7.364.938	8.178.343
<i>dont produits provenant des entreprises liées</i>	5	850.920	923.402
Reprises de corrections de valeur sur placements		457.605	290.571
Profits provenant de la réalisation de placements	11	7.431.033	30.487.212
		25.755.200	40.607.851
Plus-values non réalisées sur placements		4.786.160	442.909.664
Autres produits techniques, nets de réassurance		2.359.012	2.812.990
Charge des sinistres, nette de réassurance			
Montants payés	2,10		
Montants bruts	18	(1.736.017.380)	(908.654.448)
Part des réassureurs	19	1.539.232.247	486.226.194
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		548.649	119.152
Part des réassureurs	19	(1.318)	(386)
		(196.237.802)	(422.309.488)
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance			
Provision d'assurance-vie			
Montant brut	16	2.011.794.632	84.218.269
Part des réassureurs	16, 19	(1.501.102.423)	(246.777.960)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	16	82.959	173.445
		510.775.168	(162.386.246)
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	16	(16.191.265)	(35.779.989)
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	17	(4.123.325)	(3.232.882)
Frais d'administration	17, 20, 21, 22	(30.325.070)	(32.937.472)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	19	21.559.313	24.787.887
		(12.889.082)	(11.382.467)
Charges des placements			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(1.732.843)	(3.574.264)
Corrections de valeurs sur placements	3	(403.340)	(189.836)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(38.387.038)	(9.558.425)
		(40.523.221)	(13.322.525)
Moins-values non réalisées sur placements		(437.551.488)	(20.089.890)
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	2,11	(2.923.880)	(1.977.318)
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		14.261.841	6.240.132

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	2022	2021
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		14.261.841	6.240.132
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie	2.11	2.923.880	1.977.318
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	23	(2.142.434)	(901.247)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		15.043.287	7.316.203
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	23	(728.348)	(1.003.935)
Résultat de l'exercice		14.314.939	6.312.268

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2022

I. Généralités

Allianz Life Luxembourg S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 18 juillet 1991 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.619.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

Le 19 décembre 2012, les Assemblées Générales Extraordinaires de Nemian Life & Pensions S.A. et de la Société ont décidé de fusionner, par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société. Cette fusion était effective rétroactivement au 1er janvier 2012.

Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale sont établis par ALLIANZ SE, dont le siège social est situé Königinstrasse 28, 80802 München, Allemagne.

2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurance, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur (de la) des (ré) assurance(s) au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes annuels ont été préparés sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.1 PLACEMENTS

2.1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais accessoires, diminué des amortissements cumulés et des corrections de valeur éventuelles.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode
Bâtiments	1,5 % à 2 %	linéaire
Parties constitutives et aménagements	5 % à 20 %	linéaire

2.1.2 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées à leur prix d'acquisition. En cas de dépréciation dont les membres du Conseil d'Administration estiment qu'elle revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.1.3 BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS PAR DES ENTREPRISES LIÉES ET CRÉANCES SUR CES ENTREPRISES

Les créances sur les entreprises liées sont évaluées à leur valeur nominale. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

Les parts dans des pools d'investissement sont évaluées à leur valeur nominale. Les intérêts sont calculés mensuellement et capitalisés le premier jour ouvré du mois suivant. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

2.1.4 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et les parts dans des fonds communs de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables, selon les principes suivants :

Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché du titre en question a été inférieure de 20% à son prix d'acquisition en permanence durant 6 mois consécutifs. Dans ce cas, si la Société a l'intention et la capacité de conserver le titre en question, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé en fonction de la durée du passif et une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Au 31 décembre 2022, un coefficient de 1,55 (2021 : 1,55) est appliqué à la valeur de marché pour déterminer la valeur recouvrable.

Si la Société n'a pas l'intention ou la capacité de conserver le titre en question, une réduction de valeur est constatée pour l'évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

2.1.5 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement ». Lorsque leur rendement actuariel calculé lors de leur achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement est inscrite au compte de profits et pertes au prorata de la durée restant à courir des titres ; elle est portée en augmentation ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. Par ailleurs, la valeur de remboursement est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de crédit de l'émetteur.

2.2 PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. La variation de la différence entre cette valeur et le prix d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur actuelle de ces placements est estimée comme suit :

- les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués en fonction de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

2.3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

2.4 PRIX D'ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MÊME CATÉGORIE

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières cédées correspond au coût d'acquisition individuel de celles-ci.

2.5 PROVISIONS TECHNIQUES

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles.

La provision pour sinistres est calculée contrat par contrat et correspond à la valeur estimée des sinistres restant à payer à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs. Lors d'une distribution individuelle de participations aux bénéficiaires sous forme de revalorisation individuelle des contrats, le prélèvement sur la provision pour participations aux bénéficiaires de

l'exercice précédent est renseigné sous le poste « Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance – Autres provisions techniques, nettes de réassurance » au compte de profits et pertes.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

2.6 PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour les preneurs d'assurances.

2.7 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

2.8 CONVERSION DES DEVICES

Le capital de la Société est exprimé en euros (« € »). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

2.9 PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes sont créditées au compte de profits et pertes lorsque le contrat est émis.

Les primes reçues d'avance, qui représentent les primes reçues avant l'émission du contrat, ne sont pas incluses dans le compte de profits et pertes mais sont incluses en « Dettes - Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

2.10 CHARGE DES SINISTRES

Les montants payés au titre des sinistres incluent les arbitrages entrant et sortant entre les différents supports d'investissement au sein des contrats d'assurance vie multisupports proposés par la Société (supports à rendement garanti d'une part et supports en unités de compte d'autre part).

Ce principe comptable est d'application aussi bien pour les montants payés bruts que pour la part des réassureurs dans ces paiements.

2.11 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base le rendement financier des fonds propres.

3. Terrains et constructions

Les mouvements dans la valeur nette comptable des terrains et constructions se résument comme suit :

	2022	2021
	€	€
Au début de l'exercice	4.426.966	4.557.923
Acquisitions de l'exercice	-	34.173
Sortie de l'exercice	(2.118.042)	-
Corrections de valeur de l'exercice	(161.916)	(165.130)
A la fin de l'exercice	2.147.008	4.426.966
Partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	1.267.859	1.332.987
Partie louée	879.149	3.093.979
	2.147.008	4.426.966

Les terrains et constructions comprennent un immeuble :

	2022	2021
	€	€
Valeur nette comptable	2.131.519	4.410.068
Valeur actuelle	28.550.000	34.528.000
- dont partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	11.568.033	17.605.514

En date du 2 décembre 2022, l'acte de vente de l'immeuble sis à L-8011 Strassen, 283 route d'Arlon a été signé. La vente de l'immeuble a dégagé un profit pour Allianz Life Luxembourg S.A..

La valeur actuelle de l'immeuble est déterminée tous les ans par une société de géomètres-experts immobiliers.

4. Parts dans des entreprises liées

Les mouvements dans la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées se résument comme suit :

	2022	2021
	€	€
Au début de l'exercice	27.094.542	27.094.542
Sortie de l'exercice	(12.786.496)	-
A la fin de l'exercice	14.308.046	27.094.542
Valeur actuelle	17.614.215	39.732.495

Cette valeur actuelle se répartit entre :

	2022	2021
	€	€
S.à r.l. Vertbois	-	21.211.834
S.A. Climmolux Holding	17.600.176	18.504.311
S.A. Sofiholding	14.040	16.350
	17.614.215	39.732.495

Verbois S.à.r.l.

Le 10 septembre 2014, la Société a acheté auprès d' Allianz Lebensversicherungs A.G. 9.150 parts sociales de la S.à.r.l. Vertbois pour un montant final de €15.286.496. Cette acquisition représente 50% du capital social de la S.à.r.l. Vertbois, le solde ayant été acquis à la même date par Allianz Benelux S.A.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2020, la Société S.à.r.l. Vertbois a décidé de réduire son capital d'un montant global de € 17.300.000 et de porter son montant actuel à € 1.000.000. Cette réduction de capital s'est faite par l'annulation de 17.300 parts sociales.

En date du 15 décembre 2022, un contrat de vente de 1.000 parts de Vertbois a été signé avec effet immédiat. Cette vente de parts s'est effectuée avec un profit pour les actionnaires. Allianz Life Luxembourg S.A détenait 50% du capital social de la S.à.r.l. Vertbois le solde étant détenu par Allianz Benelux S.A.. Suite à cette transaction, au 31 décembre 2022, Allianz Life Luxembourg S.A.ne détient plus aucune part dans le capital social de la S.à.r.l. Vertbois.

Climmolux Holding S.A.

Le 11 avril 2016, la Société a acheté auprès de Fidentia Real Estate Investments S.A. 20 actions de la S.A. Climmolux Holding pour un montant de € 15.017.759. Cette acquisition représente 20% du capital de la S.A. Climmolux Holding, le solde ayant été acquis à la même date pour Allianz Benelux S.A. (39%) et par Allianz Logistique SAS (41%).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2020, la Société S.A. Climmolux Holding a décidé de réduire son capital d'un montant global de € 5.000.000 et de porter son montant actuel à € 69.426.363. Cette réduction de capital s'est faite par le remboursement des montants alloués aux primes d'émission et primes assimilées et sans annulation de parts sociales.

La S.A. Climmolux Holding a pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, mais également l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger. Au 31 décembre 2022, elle détient un immeuble repris à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 70.059.238 (2021 : € 70.952.148) et une valeur de marché estimée à € 91.700.000 (2021 : € 98.900.000).

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la S.A. Climmolux Holding s'élèvent à € 72.097.194 (2021 : € 71.815.840) comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 100.000 (2021 : € 100.000), la prime d'émission de € 69.326.363 (2021 : € 69.326.363) le bénéfice pour l'exercice de € 2.610.831 (2021 : € 2.329.477) et des réserves de € 60.000 (2021 : € 60.000). Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2021 et 2022.

Sofiholding S.A.

Le 13 avril 2016, la Société a acheté auprès de Allianz Benelux S.A. 1 action de la S.A. Sofiholding pour un montant de € 14.040. Cette acquisition représente 1/1000^e du capital social de la S.A. Sofiholding, le solde étant détenu par Allianz Benelux S.A. Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2021 et 2022.

5. Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises

Le 20 décembre 2013, la société a accordé une ouverture de crédit de € 20.000.000 en faveur d'Allianz Vermogen B.V., utilisée par l'emprunteur afin de financer son activité de crédit hypothécaire aux Pays-Bas.

Le 11 avril 2018, la société a augmenté cette ligne de crédit à € 40.000.000.

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 30.176.786 au 31 décembre 2022 (2021 : € 32.649.509).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V. s'élève à € 27.969.755 au 31 décembre 2022 (2021 : € 36.875.045).

Allianz Vermogen B.V.	2022	2021
	€	€
Au début de l'exercice	32.649.509	34.376.565
Remboursements de l'exercice	(2.472.723)	(1.727.056)
A la fin de l'exercice	30.176.786	32.649.509
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	27.969.755	36.875.045

6. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Le portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement se présente comme suit :

	2022	2021
	€	€
Prix d'acquisition	4.758.538	46.248.843
Corrections de valeur cumulées	-	-
Valeur nette comptable	4.758.538	46.248.843
Valeur de marché	4.873.697	46.436.403

7. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe se présente comme suit :

	2022	2021
	€	€
Valeur nette comptable	193.604.623	176.423.529
Valeur de remboursement	197.929.861	179.080.000
Valeur de marché	178.744.027	205.000.298

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de € 13.818.595 au 31 décembre 2022 (2021: € 14.310.382).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants inscrits et non inscrits au compte de profits et pertes :

	2022	2021
	€	€
Disagios inscrits au compte de profits et pertes de l'exercice	2.502.378	2.355.066
Disagios non inscrits au compte de profits et pertes	18.143.834	16.966.713

8. Autres prêts

Les autres prêts sont constitués d'avances sur police accordées aux preneurs d'assurances, pour lesquelles la police est la garantie principale.

9. Provision d'assurance-vie, part des réassureurs

Dans le cadre d'un produit adossé en partie à un support à rendement garanti, la Société a conclu avec Allianz Vie (France) un traité de réassurance financière en vertu duquel elle s'engage à céder au réassureur 100 % des primes à investir sur ce support à rendement garanti.

En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un dépôt titres affecté à titre de nantissement en premier rang au profit de la Société. La valeur de marché des titres figurant dans ce dépôt s'élève à € 2.897.474.809 au 31 décembre 2022 (2021: € 4.905.238.003).

10. Capitaux propres

	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2020	Dividendes payés	Résultats de l'exercice 2021	Solde à la clôture de l'exercice
	€	€	€	€	€
Capital souscrit	30.000.000	-	-	-	30.000.000
Primes d'émission	16.500.000	-	-	-	16.500.000
Réserve légale	3.000.000	-	-	-	3.000.000
Résultats reportés	62.478.059	6.312.268	(26.100.000)	-	42.690.327
Résultat de l'exercice	6.312.268	(6.312.268)	-	14.314.939	14.314.939
	118.290.327	-	(26.100.000)	14.314.939	106.505.266

10.1 CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2022, le capital souscrit et entièrement libéré de € 30.000.000 (2021 : € 30.000.000) est représenté par 55.928 actions (2021 : 55.928 actions) nominatives sans désignation de valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'élève à € 16.500.000 (2021 : € 16.500.000).

10.2 RÉSERVE LÉGALE

Selon la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement à une réserve légale non distribuable au moins 5% de ses bénéfices nets, jusqu'à concurrence de 10% du capital social. Aucun montant ne sera alloué à la réserve légale au titre de l'exercice 2022, sa réserve ayant atteint son plafond des 10% du capital social à la fin de l'exercice 2019 ; soit € 3.000.000.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

11. Postes spéciaux avec quote-part de réserves

En application de l'art. 54 LIR, le poste de passif intitulé « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » a été augmenté au cours des exercices précédents suite à la cession d'obligations détenues par la Société depuis plus de cinq ans, l'imposition des plus-values réalisées étant en effet reportée grâce au emploi intégral du prix de cession dans le cadre de l'acquisition, au cours d'un même exercice, de nouvelles obligations.

La valeur de ce poste n'a cependant pas évolué au cours de l'exercice 2022 et s'élève à € 5.476.472.

12. Provision d'assurance-vie

	2022	2021
	€	€
Produits d'assurance vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité (*)	86.994.827	96.895.094
Produits d'assurance vie groupe	64.843.660	63.048.413
Autres produits d'assurance vie individuelle à taux garanti	2.772.850.827	4.332.719.448
A la fin de l'exercice	2.924.689.314	4.492.662.955

(*) Les produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité couvrent des types de risques différents : des opérations de type décès, des opérations de type vie et des opérations de rentes. Leur évaluation fait intervenir des méthodes actuarielles et des tables de mortalité conformément aux notes techniques communiquées au Commissariat aux Assurances.

13. Provisions pour autres risques et charges

Les mouvements dans les autres provisions se résument comme suit :

	2022	2021
	€	€
Au début de l'exercice	7.336.368	7.674.752
Dotations de l'exercice	2.788.475	286.112
Reprises de l'exercice	(1.965.295)	(624.496)
A la fin de l'exercice	8.159.548	7.336.368

Le poste des autres provisions enregistre toutes les provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de la Société. Ces provisions font l'objet d'une reprise dès lors qu'elles deviennent sans objet.

14. Créances sur et dettes envers des entreprises liées

	2022	2021
	€	€
Créances nées d'opérations de réassurance	11.189.533	13.730.776
Autres créances	165.152	399.858
Autres dettes	(3.618.141)	(1.190.344)

15. Primes brutes émises

Les primes brutes émises se décomposent comme suit :

	2022	2021
	€	€
Primes individuelles	171.959.635	377.738.336
Primes au titre de contrats de groupe	7.507.172	7.324.963
	179.466.807	385.063.299
Primes périodiques	18.059.971	19.323.134
Primes uniques	161.406.836	365.740.165
	179.466.807	385.363.299
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	16.060.756	211.480.612
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	163.406.051	173.582.687
	179.466.807	385.363.299

Les primes brutes proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

	2022	2021
	€	€
Dans l'Etat membre du siège	16.397.142	46.684.493
Dans les autres Etats membres de l'Union européenne	161.814.948	335.739.868
Dans les autres pays	1.254.717	2.638.938
	179.466.807	385.063.299

16. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance

Au 31 décembre 2022, la variation de la provision d'assurance-vie, montant brut de € (1.995.603.367) (*) et la variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs de € (1.501.102.423), se résument comme suit :

	Provision d'assurance-vie	Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Total	Provision d'assurance-vie, part des réassureurs
	€	€	€	€
Au début de l'exercice	4.492.662.955	4.302.528.930	8.795.191.885	4.234.040.096
Variation de l'exercice	(1.567.973.641)	(421.521.630)	(1.989.495.271)	(1.501.102.423)
A la fin de l'exercice	2.924.689.314	3.881.007.300	6.805.696.614	2.732.937.673

(*) La variation de l'exercice des provisions techniques « affaires directes » s'inscrit dans le compte de résultats dans les rubriques suivantes:

	€
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance - montant brut	(2.011.794.632)
Participation aux bénéfices de € 16.191.265 se ventile entre	
Dotation à la provision de la participation bénéficiaire	(6.108.097)
Dotation directe de la provision d'assurance-vie	22.299.362
	(1.995.603.367)

Sous la rubrique « Participations aux bénéfices et ristournes » sont présentes tant les participations aux bénéfices du portefeuille non-réassuré de la Société (dotation à la provision pour participations aux bénéfices) que de son portefeuille réassuré (dotation directe de la provision d'assurance-vie).

La rubrique « Autres provisions techniques, nettes de réassurance » dans le compte de profits et pertes correspond au prélèvement de la provision pour participations aux bénéfices à la clôture de l'exercice précédent pour attributions individuelles au cours de l'exercice.

17. Commissions

Le montant des commissions payées aux intermédiaires d'assurances durant l'exercice s'élève à € 20.688.253 (2021: € 24.896.214).

18. Charge des sinistres payés, montants bruts

La charge des sinistres payés, montants bruts, se décompose comme suit :

	2022	2021
	€	€
Prestations payées au titre de rachats, décès ou arrivées à échéance	(1.736.017.380)	(908.654.448)
Arbitrages sortant des supports à rendement garanti	(167.529.548)	(52.764.513)
Arbitrages entrant dans les supports à rendement garanti	63.041.559	111.930.007
Arbitrages sortant des supports en unités de compte	(63.041.559)	(111.930.007)
Arbitrages entrant dans les supports en unités de compte	167.529.548	52.764.513
	(1.736.017.380)	(908.654.448)

19. Solde de réassurance

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

	2022	2021
	€	€
Primes cédées aux réassureurs	(2.563.768)	(197.905.749)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs ^(**)	1.539.232.247	486.226.194
Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs	(1.318)	(386)
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	(1.501.102.423)	(246.777.960)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs	(316.570)	(929.362)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	21.559.313	24.787.887
Produit net des placements, part des réassureurs ^(***)	(57.401.583)	(65.655.443)
	(594.102)	(254.819)

Ces mouvements s'expliquent essentiellement par le traité de réassurance financière que la Société a conclu avec Allianz Vie (France) (voir note 9).

^(**) La charge des sinistres payés, part des réassureurs, se décompose comme suit :

	2022	2021
	€	€
Part des réassureurs dans les prestations	1.474.507.091	551.715.962
Part des réassureurs dans les arbitrages sortant du support à rendement garanti	127.766.909	46.539.439
Part des réassureurs dans les arbitrages entrant dans le support à rendement garanti	(63.041.753)	(112.029.207)
	1.539.232.247	486.226.194

^(***) Le montant du produit net des placements, part des réassureurs, constaté exclusivement dans le cadre de ce traité de réassurance financière, représente la contribution du réassureur dans la revalorisation (intérêts et participation bénéficiaire) des provisions d'assurance-vie des contrats réassurés par celui-ci.

20. Personnel

	2022	2021
	€	€
Salaires et traitements	6.591.835	7.182.194
Charges sociales	712.927	771.177
dont les charges sociales sur pensions	61.685	66.656
Autres charges de personnel	547.501	608.596
	7.852.263	8.561.967

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2022	2021
Direction et cadres supérieurs	3	4
Employés	61	61
	64	65

21. Rémunération du Conseil d'Administration

Les tantièmes versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élèvent à € 40.750 (2021 : € 28.000). Il n'y a pas d'engagement de pension, crédits ou avances relatifs aux administrateurs.

22. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé se décomposent comme suit (TVA incluse) :

	2022	2021
	€	€
Honoraires d'audit (*)	160.000	137.296
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	58.500	-
Honoraires relatifs à des services fiscaux	-	-
Honoraires relatifs à des services autorisés autres que ceux d'audit	-	-
	218.500	137.296

(*) Les honoraires d'audit couvrent l'audit statutaire de la Société à la clôture du 31 décembre 2022, ainsi que l'émission de rapports réglementaires applicables et requis par la Commissariat Aux Assurances.

23. Impôts

La Société, avec les autres sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, sont liées par un régime d'intégration fiscale couvrant au moins cinq exercices à partir de l'année d'imposition 2016. Les impôts concernés par ce régime sont l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal.

24. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Allianz Life Luxembourg a annoncé courant 2022 la formalisation d'un partenariat stratégique avec le Groupe Foyer, incluant notamment le transfert des portefeuilles vie sur le marché local, tant pour les particuliers que pour les groupes.

Bien que l'accord de transfert entre les sociétés soit signé, ce dernier requiert encore l'approbation du régulateur luxembourgeois, qui est attendue dans le courant du second trimestre 2023.

Le transfert des portefeuilles prendra effet au 1er janvier 2023.

Par ailleurs, le repositionnement stratégique vers une exposition en produits libellés en unités de compte s'est accéléré au premier trimestre 2023 suite à des sorties massives du support fonds euro réassuré, qui ont été majoritairement réinvesties sur des supports en unités de compte. Alors que l'exposition des encours totaux en unités de compte s'établissait aux alentours des 60% à la fin de l'exercice 2022, ce ratio est passé à près de 80% à ce jour.

PUBLICATIONS DU GROUPE ALLIANZ



www.allianz.com/sustainability

Le rapport sur le développement durable du groupe Allianz intitulé "**Building confidence in tomorrow**" montre l'engagement du groupe sur les thématiques environnementales, sociétales et économique. Il fournit des détails complets sur notre stratégie de développement durable, sur notre approche et les progrès réalisés en 2022, ainsi que les perspectives pour 2023.

Date de publication : 03 mars 2023



www.allianz.com/en/press

Allianz publie chaque année un "**People Fact Book**".

Ce document met en lumière les principales réalisations de l'année écoulée. Il témoigne de l'engagement, du dévouement et de la résilience de nos 160 000 collaborateurs dans le monde.

L'édition 2022 met l'accent sur une culture de la diversité, de l'inclusion et de l'innovation au sein de notre groupe.

Date de publication : 05 avril 2023

